



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-350**

Séance publique du

14 octobre 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221014- lmc1226575-DE-1-1
Date de signature : 19/10/2022
Date de réception : mercredi 19 octobre 2022
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : CAISSE DES ÉCOLES ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Le 14 octobre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07/10/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Béatrice BENDELE à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Kayané BIANCO, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Marc FERAUD à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Amandine JANER, Monsieur Alain PARRA, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Education Enfance Petite
Enfance

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES

OBJET : CAISSE DES ÉCOLES ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT-
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Chaque année, la Caisse des Écoles participe au déploiement du plan numérique, dans les écoles élémentaires et maternelles publiques, et fournit à la Cuisine Centrale l'investissement nécessaire permettant la production et la distribution de repas dans les 52 satellites de la Ville.

S'agissant du plan numérique, la Caisse des Ecoles porte l'achat de :

- 21 tableaux numériques par an, soit 7 par circonscription
- Robots numériques
- Matériels divers numériques ; casques audio, claviers, souris, caméras, tapis.

Concernant la Cuisine Centrale, la Caisse des Ecoles gère le renouvellement du matériel et des installations spécifiques à la restauration dans les cuisines satellites et la Cuisine Centrale : matériel pour chaud, froid, lavage, et du mobilier inox ainsi que des véhicules frigorifiques pour les livraisons.

Arrivée à la 15^{ème} année après l'ouverture de la Cuisine Centrale, les efforts dans ce domaine sont en hausse.

Pour la fin d'année 2022, il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 450 000 € correspondant aux besoins de la Caisse des Ecoles.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la somme détaillée dans le tableau présenté ci-dessous.

- **DÉCIDER** l'attribution à la Caisse des Écoles, au titre de l'exercice 2022, d'une subvention d'investissement pour les dépenses des écoles élémentaires et maternelles publiques soit la somme de 450 000 € ;

- **DIRE** que la somme de 450 000 € (quatre cent cinquante mille euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N° **13466 (213 -2041611-902)** – Caisse des Ecoles – qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2022-350 - CAISSE DES ÉCOLES ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
D'INVESTISSEMENT-

Présents et représentés : 52
Présents : 40
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 52
Pour : 52
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

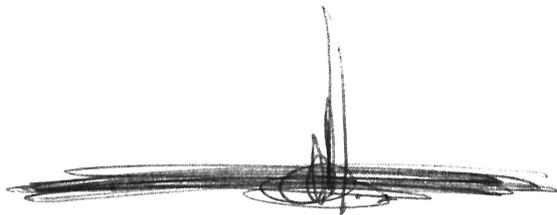
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 19 octobre 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

ANNEXE

EXERCICE 2022

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE ACTION PUBLIQUE ET SOCIALE
DIRECTION EDUCATION ENFANCE PETITE ENFANCE**

Association	Objet	Subvention 2020	Subvention 2021	Subvention proposée 2022
Caisse des Écoles	Subvention d'investissement	0,00 €	0 €	450 000 €

Imputation : ligne n° 13466 (213-2041611-902)